



L'Ordre des
hygiénistes dentaires
de l'Ontario

Nous protégeons votre santé et votre sourire

***Programme
d'assurance de la qualité***

Portfolio professionnel – F.A.Q.

Problèmes identifiés au niveau de la soumission



- ▶▶ **L'information est incomplète.**
- ▶▶ **Vous présumez que nous savons ce que vous faites ou que puisque tout le monde le fait, il n'est pas nécessaire de l'inscrire dans votre portfolio.**
- ▶▶ **Des précautions d'usage pour le contrôle d'infection? Oui... mais qu'elles sont-elles?**
- ▶▶ **L'usage d'anciens formulaires, le non-usage de formulaires, formulaires manquants.**
- ▶▶ **Votre numéro d'inscrit est incorrect.**
- ▶▶ **Votre photocopie n'est pas claire.**

Problèmes identifiés au niveau de la soumission *suite*



- ▶▶ **Les objectifs ne sont pas clairs et/ou ne sont pas reliés à l'hygiène dentaire.**
- ▶▶ **Il n'y a aucune relation entre l'apprentissage et votre pratique d'hygiène dentaire.**
- ▶▶ **Il n'y a aucune indication que l'expérience d'apprentissage a eu lieu ou que les objectifs ont été atteints.**
- ▶▶ **Le nombre d'objectifs n'est pas le même que le nombre de formulaires n° 7.**
- ▶▶ **Aucune bibliographie pour l'auto-formation : sites Web, journaux, manuels, vidéos, cassettes audio.**

Liste de vérification pour la soumission de votre portfolio



- ✓ Ne soumettez aucune documentation additionnelle avec votre portfolio, sauf si on vous en fait la demande.
- ✓ Veuillez ne soumettre que les années demandées. (Toutefois, vous devez conserver votre portfolio professionnel et votre documentation de soutien pendant une période de sept ans).
- ✓ Assurez-vous d'avoir inscrit votre numéro d'agrément sur chacune des pages de votre portfolio ainsi que sur TOUTE AUTRE correspondance adressée à l'Ordre. Vous trouverez votre numéro d'agrément dans le coin supérieur gauche de votre lettre de sélection.

Liste de vérification suite

- Ne soumettez qu'une COPIE de votre portfolio professionnel; vous devez avoir l'original en votre possession.**
- Veillez vous référer à la liste de pointage incluse avec votre lettre de sélection afin de vous assurer que votre soumission contient toute l'information demandée.**
- Veillez compléter le Formulaire d'analyse du Portfolio Professionnel. Assurez-vous qu'il est signé et daté. Toute fausse information dans votre portfolio est considérée comme une faute professionnelle et pourrait être sujette à des mesures disciplinaires.**

F.A.Q.

Qu'est-ce qu'un portfolio professionnel?

Le portfolio professionnel dans le cadre du programme d'assurance de la qualité de l'OHDO remplit deux fonctions. La première est que son maintien constitue en lui-même une activité d'amélioration continue de la qualité (ACQ). Ce document renfermera des renseignements sur vos qualifications formelles et votre participation continue à la profession. Il est conçu pour vous aider à évaluer votre niveau de compétence actuelle en ce qui concerne la pratique et vos activités d'amélioration continue de la qualité. Sa deuxième fonction est qu'il fera l'objet d'une évaluation par les pairs. Le comité d'assurance de la qualité mènera un examen annuel du portfolio/de la pratique professionnel(le).

Après avoir revu le guide et les formulaires du portfolio professionnel, vous en obtiendrez une meilleure compréhension. Une fois établi, le portfolio professionnel sera utile, tant pour vous que pour l'OHDO, en vue de consigner et de contrôler votre croissance et votre perfectionnement professionnels et leur impact sur les soins aux clients et sur les résultats.



Accueil Précédent Suivant Fin

F.A.Q. suite

Qui doit maintenir un portfolio professionnel?

Si vous êtes un(e) hygiéniste dentaire agréé(e) pratiquant en Ontario, vous devez participer à des activités d'amélioration continue de la qualité et maintenir un portfolio professionnel. Vous devez maintenir un portfolio professionnel même si vous détenez un certificat d'agrément inactif. Tous les hygiénistes dentaires doivent maintenir un portfolio professionnel.

Comment saurais-je si je dois faire parvenir mon portfolio?

Une lettre vous sera communiquée par la poste si vous êtes sélectionné(e) pour participer à l'examen du portfolio/de la pratique professionnel(le).

Dois-je compléter mon portfolio à l'ordinateur?

À partir de 2010, vous devez compléter votre portfolio par traitement de texte à l'ordinateur.

F.A.Q. suite

Je ne travaille pas en tant qu'hygiéniste dentaire en ce moment, dois-je quand même avoir un portfolio?

Oui. Si vous êtes inscrit(e) avec l'Ordre, vous devez avoir un portfolio professionnel. Si vous détenez un certificat d'agrément général ou de spécialiste, vous êtes inclus(e) dans la sélection de l'examen par les pairs.

Je ne travaille pas en tant qu'hygiéniste dentaire mais je détiens un certificat d'agrément général. Dois-je participer à la formation continue?

Oui. Tout comme les hygiénistes dentaires qui pratiquent, vous devez maintenir vos connaissances et vos compétences à jour dans votre domaine de pratique. Vous devez avoir des objectifs d'apprentissage qui vous aideront lors de votre retour à la pratique. Vous enregistrez cet apprentissage dans votre portfolio.

F.A.Q. suite

Je suis une hygiéniste dentaire autorisée, détenant un certificat d'agrément général avec l'Ordre, mais à l'approche de la retraite. Puis-je être exemptée du programme d'assurance de la qualité?

Non. Tout(e) hygiéniste dentaire inscrit(e) avec l'Ordre et détenant un certificat d'agrément général ou de spécialiste doit se conformer, sans exception, au programme d'assurance de la qualité.

J'ai un emploi temporaire, comment dois-je compléter ma journée type?

Vous devez évaluer ce qu'est une journée type pour vous. Quels sont les services que vous offrez? Quel est votre rôle dans le processus de soins de vos clients? Quels protocoles de contrôle d'infection assurez-vous pour vos clients? Qu'enregistrez-vous dans le dossier de vos clients?

F.A.Q. suite

Dois-je utiliser les formulaires de l'Ordre pour documenter mes activités d'amélioration de la qualité?

Oui. Il est très important que toute documentation d'assurance de la qualité provenant des hygiénistes dentaire inscrit(e)s avec l'Ordre soit dans un format uniforme afin de faciliter un processus d'évaluation équitable.

Quel type d'activité d'apprentissage le Comité d'assurance de la qualité acceptera-t-il?

Le Comité accepte un éventail d'activités telles que les conférences, la lecture de revues, les cassettes vidéo, les activités/recherches professionnelles, etc. Le Comité s'attend à ce que toute forme d'apprentissage soit basée sur une recherche et une théorie d'hygiène dentaire courante, et soit appropriée à votre pratique d'hygiène dentaire. Ceci devra être documenté et démontré dans votre portfolio professionnel. Vous devez être en mesure de démontrer au Comité que vous demeurez compétent(e) par l'apprentissage d'activités reliées à votre pratique.



Accueil



Précédent



Suivant



Fin

F.A.Q. suite

Puis-je soumettre mon portfolio électroniquement?

Oui, vous pouvez joindre votre portfolio à un courriel adressé à qualityassurance@cdho.org. Veuillez inscrire votre numéro d'agrément suivi des mots « soumission portfolio » dans la ligne sujet.

Les formulaires du portfolio professionnel peuvent être téléchargés à partir du site Web de l'OHDO : www.cdho.org

La plupart des formulaires du portfolio professionnel sont explicites. Toutefois, si vous avez besoin de clarifications, vous pouvez consulter le guide pour obtenir une explication plus détaillée. Si vous avez besoin de plus amples clarifications, veuillez communiquer avec l'administratrice du programme d'assurance de la qualité de l'OHDO.

